

2° principe constituant

L'accès universel aux droits et aux biens fondamentaux

Le deuxième principe constituant du nouvel espace politique mondial que nous souhaitons construire vise à élargir et consolider l'accès universel et inconditionnel de chacun aux droits et biens fondamentaux.

Sans accès aux droits fondamentaux comment peut-on véritablement exercer sa citoyenneté ? Sans disposer d'un toit, avoir accès à l'eau et à l'assainissement, à un minimum de nourriture, sans avoir accès à une information libre et indépendante, sans l'accès à une éducation gratuite, la démocratie représentative a-t-elle un sens ? La satisfaction de l'ensemble de ces besoins est donc un préalable inconditionnel que la société doit garantir à chacun.

Droits fondamentaux et biens communs

En organisant l'économie autour de l'objectif de l'égal accès pour tous aux droits fondamentaux, on remet en cause l'inégalité comme valeur fondatrice du néolibéralisme et également comme une des caractéristiques majeures des rapports sociaux capitalistes (...). Les biens communs ne sont pas seulement la marque d'une résistance à la religion toute puissante des marchés, ils apparaissent comme l'une des clés de la transformation de la société, une alternative viable à la privatisation.¹ Gustave Massiah.

L'objectif de toute société devrait être de permettre à chacun de ses membres de s'épanouir, de devenir citoyen éclairé et libre, d'agir sur le présent et sur la démocratie, de s'investir dans la vie de la cité, de participer équitablement à l'effort de production des biens, des services et des savoirs.

Or, aujourd'hui, l'individu gagne le droit d'exister s'il participe et soutient la logique dominante qui, associe (ou veut associer), systématiquement un droit à chaque devoir. Cette perspective jette aux orties, consciemment ou non, la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), celle-ci prévoyant en effet des droits liés à l'individu du seul fait de son existence, sans considération de « mérite », de statut social, de sexe, d'âge ou de nationalité. Ces droits sont ceux qui président à la fois à l'épanouissement du citoyen et de la collectivité. Construire et garantir ces droits relèvent d'une exigence éthique et humaniste, fondatrice du « vivre ensemble ».

Nous souhaitons élargir et consolider l'accès effectif et universel aux droits fondamentaux dans la lignée de ceux proposés par la DUDH, déclaration largement ignorée, y compris dans les Etats les plus « développés »².

Les défenseurs « médiatiques » des droits de l'homme s'en tiennent trop souvent aux droits civils et politiques, en oubliant les droits économiques, sociaux et culturels, qui sont pourtant bien présents dans la DUDH.

L'accès aux biens communs ou fondamentaux concerne les biens indispensables à l'épanouissement

¹ *Une stratégie altermondialiste* (2011).

² Article XXII : *Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.*

Article XXV-1 : *Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.*

individuel et collectif. Ils comprennent l'accès à la santé, à un minimum de ressources, au logement, à l'éducation, à la culture, à l'information...

Les conditions d'accès à ces biens communs inaliénables, inconditionnels et universels dépendront évidemment de leur nature. Ils pourront, selon les cas, être fournis par des entreprises publiques ou par l'économie sociale et solidaire, selon les principes que nous proposons dans la partie consacrée aux sphères économiques³. Ils doivent tous échapper, par des réglementations ou régulations, à la loi du profit maximum issue de la marchandisation ou de la privatisation.

Manifeste pour la récupération des biens communs⁴

Adopté au Forum Social Mondial de Belem en 2009

La privatisation et la marchandisation des éléments vitaux pour l'humanité et pour la planète sont plus fortes que jamais. Après l'exploitation des ressources naturelles et du travail humain, ce processus s'accélère et s'étend aux connaissances, aux cultures, à la santé, à l'éducation, aux communications, au patrimoine génétique, au vivant et à ses modifications. Le bien-être de tous et la préservation de la Terre sont sacrifiés au profit financier à court terme de quelques-uns.

Les conséquences de ce processus sont néfastes. Elles sont visibles et connues de tous : souffrance et mort de ceux qui ne peuvent accéder aux traitements brevetés et que la recherche orientée vers un profit commercial néglige, destruction de l'environnement et de la biodiversité, réchauffement climatique, dépendance alimentaire des habitants des pays pauvres, appauvrissement de la diversité culturelle, réduction de l'accès à la connaissance et à l'éducation par l'établissement du système de propriété intellectuelle sur la connaissance, impact néfaste de la culture consumériste.

Le Forum Social Mondial de 2009, à Belem, Pará, au Brésil, se déroule au moment particulier où la globalisation néo-libérale, dominée par des marchés financiers hors de tout contrôle public, échoue spectaculairement. Il se produit aussi au moment où émerge une prise de conscience qu'il y a des biens d'usage commun à tous les êtres humains et à la nature elle-même, lesquels ne peuvent en aucun cas être privatisés ou considérés comme des marchandises.

Cette prise de conscience s'appuie sur une vision de la société qui place le respect des droits humains, la participation démocratique et la coopération au cœur de ses valeurs. Les initiatives alternatives se développent dans de nombreux domaines pour la défense de l'eau et des fleuves, de la terre, des semences, de la connaissance, de la science, des forêts, des mers, du vent, des monnaies, de la communication et des intercommunications, de la culture, de la musique et des autres arts, des technologies ouvertes et du logiciel libre, des services publics d'éducation, de santé, d'assainissement, de la biodiversité et des connaissances ancestrales.

Les signataires du présent Manifeste, lancé au Forum Social Mondial de 2009, appellent tous les citoyens du monde et leurs organisations à s'engager dans l'action pour la récupération et la mise en commun des biens de l'humanité et de la planète, présents et à venir, afin que leur gestion soit assumée dans une démarche participative et collaborative par les personnes et les communautés concernées, et à l'échelle de l'humanité dans la perspective d'un monde soutenable.

Les signataires appellent tous les citoyens du monde et leurs organisations à approfondir la notion de biens communs, à partager leurs approches et leurs expériences pour la dé-privatisation et la dé-marchandisation des biens communs de l'humanité et de la planète, à articuler les luttes de leurs propres organisations, en renforçant mutuellement leurs campagnes et leurs initiatives.

Le droit d'accéder à un minimum de ressources

³ Voir première partie, chapitre 3, pageXXX

⁴ www.bienscommuns.org.

Vous voulez les misérables secourus, moi je veux la misère supprimée. Victor Hugo.

L'accès minimum à un certain nombre de biens et services est la condition d'une existence digne, un impératif d'humanité. Les droits fondamentaux doivent inclure des ressources matérielles permettant la lutte contre l'exclusion et une plus grande indépendance des individus vis-à-vis des pressions que le système économique exerce sur eux.

Pour un revenu universel

Le problème majeur auquel est confrontée la société humaine n'est pas tant la production de richesse (le monde, globalement, n'a jamais été aussi « riche ») que la nature et la destination de la richesse produite, et donc le lien social entre les individus. Dans son acception la plus large, le revenu universel, également appelé revenu social garanti ou allocation universelle de revenu, répond à notre exigence de justice sociale et consiste en un versement social distribué de façon égalitaire et inconditionnelle à tous les citoyens.

Il s'agit d'une mensualité égale pour tous, versée de la naissance à la mort, due à chacun en tant qu'héritier légitime de la richesse accumulée par les générations antérieures, qu'il contribue à enrichir par ses activités tout au long de sa vie. Ce revenu est individuel, inconditionnel, inaliénable et cumulable avec tout autre revenu.

Par son caractère universel, en permettant à chacun d'acquérir davantage de liberté et de jouer pleinement son rôle de citoyen, le revenu universel est l'inverse de l'assistanat. Il répond à notre exigence de justice sociale. Il permet de se dégager de l'aliénation à la valeur travail (en dissociant travail et revenu) et de répondre aux besoins fondamentaux. Il crée un lien de solidarité indispensable entre tous les membres du corps social. Le revenu universel implique la dissociation entre travail et revenu.

Instaurer le revenu universel ce n'est pas seulement corriger les effets du néolibéralisme ou secourir les plus démunis, c'est aussi remettre fondamentalement en cause la logique capitaliste et basculer vers un autre mode d'organisation sociale. L'échec patent des différentes politiques de lutte contre le chômage et de « réduction de la fracture sociale » montre qu'il est impossible de lutter contre les inégalités, le chômage et la misère sans remettre en cause le système économique actuel.

L'instauration du revenu d'existence se heurte à un blocage culturel, conventionnel et sociétal qui empêche d'imaginer un revenu perçu sans la contrepartie d'un travail ainsi qu'à un blocage intellectuel qui empêche de voir comment l'instauration d'un droit inconditionnel au revenu peut entraîner la restauration d'un droit au travail librement consenti, respectueux de chacun.

Le revenu universel à travers le monde⁵

⁵ D'après *Un revenu pour tous*, Baptiste Mylondo (2010).

L'idée d'instaurer un revenu inconditionnel fait l'objet d'un débat plus ou moins avancé dans de nombreux pays.

Aux Pays-Bas, depuis plus de 30 ans, le revenu inconditionnel fait l'objet d'un vif débat dans la plupart des formations politiques. Aujourd'hui, l'instauration d'un tel revenu est, à moyen terme, une perspective acceptée par l'ensemble de la classe politique. En 1999, lors des élections législatives, la Belgique a vu la création du Parti Vivant dont l'unique programme est la mise en place d'un revenu inconditionnel. L'idée y est également défendue par le parti Écolo et son équivalent néerlandophone *Groen !*

En Finlande et en Allemagne, le revenu inconditionnel est là aussi défendu par les Verts. En 2007, c'est en Espagne que le parlement a brièvement débattu de la question mais la proposition de mettre en place un revenu inconditionnel n'a finalement pas été retenue.

En Irlande, la réflexion sur le revenu inconditionnel s'est inscrite dans le débat plus large sur la réforme du système de protection sociale, au début des années 2000. À cette occasion un Livre vert sur le revenu inconditionnel a été demandé par le gouvernement.

Au Canada, l'idée d'instaurer un revenu inconditionnel a été sérieusement étudiée mais cette mesure s'est heurtée à l'opposition des provinces et a finalement été jugée trop onéreuse. Depuis les années 60, les États-Unis ont surtout envisagé la mise en place d'un impôt négatif. Aujourd'hui, le revenu inconditionnel y est toujours défendu par l'USBIG, réseau d'universitaires américains. Des réseaux similaires sont également actifs en Australie et en Nouvelle-Zélande.

C'est sans doute dans les pays du Sud que le débat sur le revenu inconditionnel est le plus proche d'aboutir. Le Brésil a voté en 2004 la mise en place progressive d'un revenu inconditionnel.

L'Afrique du Sud étudie également cette hypothèse, l'idée y étant portée par une coalition de syndicats, de religieux, d'ONG et d'universitaires. Depuis 2008, une expérimentation est en cours en Namibie, où les habitants du village d'Otjivero perçoivent chaque mois 100 dollars namubiens.

En Asie, la Mongolie songe sérieusement à profiter des revenus générés par l'exploitation des ressources naturelles pour financer un revenu inconditionnel. Ce pays s'inspirerait alors de l'exemple de l'Alaska : depuis 1982, cet État américain verse chaque année à ses résidents un allocation inconditionnelle indexée sur les revenus du pétrole.

Techniquement, même si nombre de questions demeurent, il existe des solutions pour financer une allocation universelle. Le montant de ce revenu doit faire l'objet d'un vaste débat démocratique. Si on prend le cas de la France, avec une base de 800 € pour un adulte et 250 € jusqu'à 18 ans, cela représenterait environ 500 milliards d'euros/an⁶.

On reste donc dans le domaine du possible. Ce revenu appelle une redistribution de richesse, dont tout ou partie pourrait être versée sous forme de monnaie flottante ou locale. Bien sûr, il est hors de question, comme le propose quelques libéraux (il existe en effet un revenu d'existence « de droite »), que le revenu d'existence constitue un « solde de tout compte », entraînant la disparition du salaire minimum ou des prestations maladie. Nous proposons au contraire d'accompagner l'application du revenu universel par une refonte totale du système fiscal actuel au bénéfice des plus modestes. Ceux qui auront le Revenu Universel comme unique ressource ne seront pas soumis à l'impôt. En revanche, les revenus les plus élevés la reverseront en quasi-totalité.

Selon les économistes qui se sont penchés sur le sujet⁷, le revenu universel est réalisable assez

⁶ A titre de comparaison, la protection sociale en France représentait en 2009 environ 700 milliards d'euros par an, soit à peu près 70 % du total de la dépense publique, qui représentait elle-même 53% du PIB. Source INSEE.

⁷Voir notamment les travaux de Philippe Van Parijs, Yoland Bresson, Yann Moulier-Boutang, Alain Caillé et du BIEN (Basic Income European Network).

rapidement dans les pays européens en quittant la logique de l'assistance pour une réelle réintégration des exclus. En baissant la pression du chômage et de la misère, c'est la situation de tous qui en serait améliorée. Les expérimentations qui ont eu lieu dans différents pays montrent que les baisses du volume de travail seraient assez faibles et permettraient de réduire, voire de supprimer, le chômage⁸.

Opter pour le revenu universel c'est refuser l'accroissement des inégalités sociales. C'est donner une égale dignité à tous et cesser de dépendre, pour son intégration économique et sociale, du statut lié au travail salarié. C'est permettre à d'autres moyens d'expression individuels ou collectifs de se libérer. C'est enfin favoriser l'émergence d'un « tiers secteur » porteur d'un autre rapport à la production et à la consommation.

Pour un revenu maximum :

L'indécence de certains niveaux de rémunération, leur progression ces trente dernières années et l'accroissement extravagant des écarts de rémunération en Europe et dans le monde sont maintenant reconnus et dénoncés par le plus grand nombre. Remettre en cause cette répartition est un impératif d'autant plus crucial que les revenus du capital et du patrimoine ont également explosé, qu'ils bénéficient aux plus aisés et demeurent bien moins taxés que ceux du travail. Parallèlement la précarité, le chômage et les difficultés économiques augmentent pour une large majorité de citoyens. Déconnectés de toute réalité économique et sociale, les revenus des plus riches bondissent alors même que les revenus des plus modestes stagnent ou régressent depuis des années.

C'est insupportable et ne doit plus être supporté. Une nouvelle « nuit du 4 août 1789 », nuit de l'abolition des privilèges en France, est plus que jamais d'actualité. Salaire maximal, réintégration des revenus du capital et du patrimoine dans l'impôt sur le revenu avec création de nouvelles tranches et limitation du niveau de l'héritage pour enrayer la reproduction sociale constituent les mesures fiscales urgentes de transition.

C'est pourquoi nous proposons l'instauration d'un revenu maximum avec un écart maximum de rémunération qui sera dans un premier temps de 1 à 10 au sein de chaque organisation et entreprise, publique et privée. Notons que pour les Société coopérative et participative (SCOP) en France et en Europe, cet écart est déjà aujourd'hui de 1 à 6 en moyenne.

Accès minimum gratuit à l'eau, à l'énergie, aux transports et aux télécommunications

L'accès à un minimum de ressources en nature doit également être assuré pour tous. Les premières tranches de consommation d'eau, d'électricité et de certains services de télécommunications essentiels doivent être considérées comme des biens fondamentaux garantis par la collectivité indépendamment des situations financières ou sociales de chacun.

Le financement de ces droits sera essentiellement assuré par une surfacturation progressive des tranches situées au-dessus de ces minima, notamment pour l'accès à l'eau et à l'énergie. Le calcul sera fait de manière à ce que les gros consommateurs paient pour les plus sobres ou les plus démunis. De plus, un tel système inciterait chacun à réduire ses consommations énergétiques et de ressources naturelles. Car aujourd'hui, du fait de l'abonnement, plus on consomme, moins on paie, en moyenne, le m³ d'eau ou le KWh. Ce qui est une aberration écologique et sociale. La gestion publique, citoyenne, démocratique et transparente des ressources et de ces droits apparaît indispensable.

⁸ Voir Baptiste Mylondo *Un revenu pour tous* Editions Utopia 2010

Un plan « Marshall » de travaux de rénovation et d'isolation de l'habitat favorisant les économies d'énergies⁹, devrait être mis en place, notamment dans les HLM et les habitations des classes populaires. Ces catégories bénéficieront d'un plafond de gratuité provisoirement plus élevé dans l'attente de la réalisation de ces travaux.

Ressources minimum en matière d'électricité, d'eau et de télécommunications : quelques ordres de grandeur :

A titre d'illustration, en matière d'électricité, la consommation moyenne par habitant en France est de 2500 kWh/habitant/an. Dans la perspective que nous proposons, le premier tiers de cette consommation serait gratuite pour tous (soit environ 850 kWh/habitant), les 850 kWh suivants seraient facturés au prix actuel. Au-delà, le prix de l'électricité augmenterait progressivement de telle sorte que les consommateurs moyens verraient leur facture inchangée, les petits consommateurs leur facture baisser¹⁰ et les gros consommateurs leur facture augmenter, cela sans alourdir la charge de l'Etat ou des collectivités locales.

Bien sûr, cette seule mesure ne suffira pas si elle n'est pas accompagnée d'un plan d'ensemble d'économie d'énergie et de sobriété. Le chauffage électrique, qui est une aberration énergétique, doit être, par exemple, remplacé.

De même, en matière d'eau, la consommation domestique en France est d'environ 150 litres par habitant et par jour pour un coût moyen annuel de 160 € environ, selon l'Institut Français de l'environnement. Nous proposons que soient accordés gratuitement les 50 premiers litres correspondant aux besoins élémentaires, les 50 litres au-dessus restant au tarif actuel et l'excédent augmentant progressivement pour non seulement compenser la gratuité des 50 premiers litres mais aussi inciter les gros consommateurs à la sobriété. Dans les grandes agglomérations, l'absence fréquente de compteurs individuels demandera d'allouer une quantité d'eau gratuite en fonction du nombre d'habitants d'un immeuble, engendrant une responsabilisation collective locale. Pour l'eau, plus encore que pour l'électricité, mettre en application cette mesure peut être considérée comme une urgence humanitaire. Enfin, en matière de télécommunications, et sur le même principe, un accès de base à internet devra être garanti et gratuit.

Vers la gratuité des transports collectifs urbains et péri-urbains

La mobilité constitue un droit parce qu'elle conditionne notre rapport aux autres et plus généralement notre rapport à la collectivité. Une société prospère est donc une société qui permet aux individus de se déplacer indépendamment de leur statut social, de leur activité productive ou de leur projet de vie.

Il s'agit prioritairement d'envisager différemment les besoins et les moyens de déplacement afin de limiter l'usage de la voiture particulière. Au-delà des ressources en matières premières telles que les métaux ou le pétrole, le modèle occidental du tout automobile n'est pas viable à l'échelle d'une planète de sept milliards d'habitants. Le déplacement individuel motorisé, fut-il économe en énergie, n'est plus un modèle d'avenir. Sa limitation au strict minimum doit résulter d'un ensemble de moyens combinés : accessibilité accrue (espace, coût) des transports (collectifs et publics), fiscalité et surtout évolution des modes de consommation, d'habitation et de travail qui doivent réduire le besoin de déplacement.

Concrètement, le droit à la mobilité devrait induire un développement concerté de transports publics locaux et leur adaptation systématique aux besoins des personnes à mobilité réduite. La gratuité et le fort développement des transports collectifs locaux au sein des collectivités constituent un enjeu environnemental et social majeur et doivent s'accompagner d'une politique volontariste de

⁹ Voir les détails du plan dans le scénario Négawatt 2011 (www.négawatt.org).

¹⁰ En France, ce sont environ 500 000 ménages qui sont dans l'incapacité de payer leurs factures.

réduction des transports individuels motorisés.

Il est urgent d'agir sur les modes de transport pour réduire les nombreux problèmes inhérents à ce secteur : hausse des prix et disparition programmée du pétrole, pollutions, embouteillages, poids dans le budget des ménages, insécurité routière, effet de serre... Les politiques des déplacements dans la vie quotidienne ainsi que l'aménagement du territoire doivent être entièrement repensés dans une logique de relocalisation des activités et des échanges ainsi qu'au travers d'une autre approche de la vitesse et de la temporalité en rapprochant notamment les lieux d'activités et de vie. Comme il n'est pas souhaitable de réduire par la contrainte la mobilité de nos concitoyens ou de pénaliser les plus modestes qui habitent loin de leur lieu de travail, nous proposons un vaste plan d'extension et/ou de réhabilitation des transports collectifs ainsi que la mise en place progressive de la gratuité des transports urbains et péri-urbains pour tous. En offrant des solutions alternatives, l'objectif est bien sûr de limiter au minimum l'usage de la voiture individuelle, même économe en énergie.-

La gratuité des transports collectifs locaux n'est nullement une utopie coûteuse. Ce dispositif existe à Mons et Hasselt en Belgique depuis 1997 et dans quelques villes en France : Châteauroux depuis 2001, Gap, mais aussi Vitré, Compiègne, Aubagne et Morlaix. On peut parfois observer des effets pervers au début de la mise en place, comme l'augmentation du vandalisme. C'est pourquoi une politique de gratuité doit être accompagnée. Comme le précise Paul Ariès : *Le choix d'une politique en faveur de la gratuité est inséparable de la nécessité de redévelopper des cultures de bon usage.*

Si des difficultés ne manqueront pas d'apparaître avec l'extension de cette politique à de grandes agglomérations, le surcoût reste très faible au vu des enjeux. Rappelons qu'à ce jour, en France, les collectivités financent déjà 75% en moyenne ces transports.

Ce coût supplémentaire pourrait être couvert :

- par une taxe automobile au prix variable en fonction des émissions de CO2 du véhicule,
- par les entreprises, qui pour la plupart contribuent déjà aux coûts de déplacement de leurs salariés,
- par une taxe de type carbone pour les transports de marchandises diminuant ainsi la part des collectivités locales.

En attendant que ces mesures soient prises au niveau national, les collectivités pourraient initier un référendum populaire sur cette gratuité au niveau local.

Le droit au logement

Le logement est bien plus qu'un lieu indispensable à la survie. Structurant pour la personne, le logement n'est pas un bien comme les autres. Il joue un rôle important pour la santé, la famille, l'accès à l'emploi et plus généralement l'accès aux droits et à la citoyenneté.

Le « droit » au logement est universellement reconnu. Au niveau international, la Déclaration universelle des droits de l'Homme le met en avant dans son article 25. Ce « droit » au logement est également reconnu dans plus de 100 constitutions nationales¹¹ en Espagne, en Finlande, au Portugal,

¹¹ Le droit au logement - Brochure CETIM-GENÈVE, août 2007.

en Grèce, en Suisse ... Certains États ont été plus loin, reconnaissant aux individus la possibilité « d'opposer » ce droit à la collectivité (Écosse, France).

Mais l'affirmation d'un tel droit, même opposable, n'en garantit par la matérialité. Le mal logement reste un problème planétaire. Aujourd'hui, 100 millions de personnes sont sans-abri et plus d'un milliard sont mal-logées (la plupart dans les pays du sud, mais aucun continent n'est épargné). D'autant qu'un logement décent, au-delà d'un toit, c'est l'accès à l'eau potable (un milliard de personnes en sont privées) et à l'assainissement (2,6 milliards de personnes n'y ont pas accès, vivant dans des conditions insalubres et des millions d'entre elles en meurent chaque année, dont 1,8 millions d'enfants victimes de diarrhées)¹².

Aussi, s'il est important de poursuivre les luttes au plan de l'extension du droit au logement (dans la perspective que chaque humain bénéficie d'une Couverture Logement Universelle (CLU) - droit opposable), c'est sur les conditions de sa matérialisation pratique qu'il faut s'interroger.

Ce qu'il faut pour réaliser le droit au logement pour tous, c'est s'attaquer aux causes profondes du mal-logement dans le monde qui ont été identifiées par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit au logement, M. Miloon Kothari¹³. Elles comprennent notamment : la spéculation sur la terre et la propriété ; les expropriations et les expulsions forcées ; l'exode rural et l'accroissement des bidonvilles ; la discrimination contre les groupes vulnérables, y compris les femmes, les enfants, les réfugiés, les migrants et les personnes âgées ou handicapées, ainsi que les effets négatifs de la privatisation des services publics, auxquelles s'ajoutent les catastrophes naturelles et les conflits armés. Des principes de portée générale peuvent être avancés tout en sachant que la nature et l'ordre des priorités pourraient être différentes en fonction des régions du monde.

Pour les libéraux, le logement est un bien et le marché doit organiser sa fourniture. Or, l'incapacité du marché à répondre aux besoins de logements est avérée. On manque de logements, ceux qui existent sont trop chers et là où existe un parc social, les listes d'attente s'allongent maintenant ainsi que la précarité et la tension spéculative sur le marché du logement privé.

Trop nombreux sont ceux qui sont contraints à des solutions de fortune. On songe aux immenses bidonvilles du sud, mais avec l'accroissement des inégalités, qui s'étendent aussi au nord : habitat dans des caves, parkings, voitures, squats, logements indignes, campings, baraques et hébergements chez des tiers ou en bidonvilles (qui resurgissent dans les pays du Nord). Cela rend la situation du mal-logement, pourtant bien réelle, relativement « invisible ».

Pour ceux qui sont logés, l'envolée des prix oblige à des sacrifices de plus en plus lourds. L'idéologie libérale continue ainsi à faire des ravages dans les politiques publiques : affaiblissement des mécanismes de redistribution, augmentation des aides à l'investissement des individus (qui bénéficient surtout aux plus aisés) alors que l'on rogne les aides personnelles aux plus modestes. Au final, l'inégalité et l'injustice explosent aussi dans le domaine du logement.

Pour garantir à chacun un logement décent, il faut rompre avec les dogmes libéraux et combiner l'effort public de construction sociale et la régulation du marché, ainsi que les aides aux plus modestes. Un plan massif de construction de logements sociaux (y compris hébergements d'urgence) est prioritaire. Il doit s'ouvrir à l'innovation : éco-construction, auto-construction, habitat partagé, etc. Pour pallier la ségrégation non seulement sociale et spatiale, mais également scolaire et culturelle, il doit répondre à l'impératif de mixité au niveau des opérations (1/3 de logements sociaux dans les grandes opérations) comme des communes (minimum de 25 % de logements sociaux). Cette mixité pourra également s'appuyer sur une loi rendant « potentiellement social » tout appartement se libérant (l'État complétant le financement du bail jusqu'à un juste prix)¹⁴.

Pour remédier à la pression foncière, il est nécessaire d'organiser des établissements publics du

¹² Ibid.

¹³ Cf. rapports annuels du Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit au logement présentés respectivement à la Commission des droits de l'homme (de 2001 à 2005) et au Conseil des droits de l'homme (depuis 2006).

¹⁴ Marie-Hélène Bacqué et Jean-Pierre Lévy, *L'autre campagne* (2007).

foncier, afin de reconstruire la ville sur la ville. Dès lors que l'utilité publique est reconnue, l'acquisition publique doit pouvoir se faire « sans spoliation ni enrichissement sans cause ».

Cette approche doit permettre l'établissement progressif d'une nouvelle définition de la propriété et de sa transmission, en modifiant les droits à l'héritage et la succession. Nous proposons ainsi de développer notamment « une propriété d'usage » pour toute propriété foncière et immobilière.

Préalablement, et afin de « casser » l'actuelle logique spéculative, nous proposons dans un premier temps la suppression des lois favorables aux marchands de biens et promoteurs privés, la suppression des défiscalisations ou niches spéculatives, la taxation des plus values immobilières y compris sur la propriété principale.

La construction doit aussi être soutenue au bénéfice des classes moyennes qui ne peuvent accéder qu'à des loyers réellement modérés. En revanche, il ne faut plus d'aides publiques à la constitution de patrimoines privés des catégories aisées. Le marché du logement doit être régulé : taxes sur les plus-values, encadrement des loyers, repérages et taxation des logements vacants, remplacement des cautions par un service public de garantie des risques locatifs et des impayés de loyers... autant de moyens d'éviter l'envolée des prix et de les ramener à des niveaux acceptables. Des mesures individuelles, réservées aux plus démunis, doivent être développées : arrêt des expulsions des locataires concernés, hébergement d'urgence 24 heures sur 24 et aides personnalisées pour prévenir les difficultés.

La question du logement devra s'insérer dans une vision d'ensemble. Une amélioration de l'environnement de vie des quartiers populaires devra l'accompagner en soutenant notamment le développement des services (sanitaires, sociaux, éducatifs) et des activités associatives, citoyennes et économiques, du commerce de proximité et des transports.

La matérialisation du droit au logement, au-delà de l'affirmation juridique, exige donc un effort public important de construction, de régulation du marché et d'aide aux personnes les plus fragiles.

DROIT ET CRISE DU LOGEMENT EN FRANCE

Au plan du droit, la France paraît « relativement en avance », avec son Droit Au Logement Opposable (loi DALO mars 2007). Mais cette loi n'a pas été accompagnée d'engagements financiers (à la différence par exemple de l'Écosse). Si la situation en France n'a rien à voir avec celle de certains pays du Sud, la crise du logement y reste inhumaine et indigne eu égard à son développement.

En France, la fondation Abbé Pierre compte 3,6 millions de personnes non ou mal-logées. Les listes d'attente pour un logement social s'allongent : plus de 1 600 000 dossiers en souffrance (Source : USH - Union sociale pour l'habitat).

La part du revenu brut des ménages consacrée au logement a plus que doublé en 50 ans. Un locataire y consacre en moyenne 26 % de son budget, 29 % pour une personne seule au Smic, et jusqu'à 50 % dans certains cas extrêmes dans le marché privé.

L'idéologie libérale est à l'origine d'un grave recul des politiques publiques. D'un côté, la

subvention d'État pour un logement social de base est passée, en quelques années, de 7 000 ou 8 000 € à par logement à moins de 1 000 aujourd'hui (en partie compensée par des subventions des collectivités locales avec des inégalités liées à leurs moyens et à leurs volontés politiques). En revanche, l'ouverture du Prêt à Taux Zéro à tous les primo-accédants, indépendamment de leur revenu, devrait coûter 400 millions à l'État en 2010 pour un simple effet d'aubaine accordé aux 20 % des ménages les plus riches. Et 670 millions d'euros seront consacrés en 2011 aux dispositifs fiscaux de soutien à l'investissement locatif sans réelle contrepartie sociale, contre 540 millions en 2010 (fondation Abbé Pierre). Les avantages fiscaux liés à l'achat d'un appartement destiné à la location (Loi "Scellier") coûte à l'État autant que deux logements sociaux. Enfin le Gouvernement a décidé la suppression, à partir de 2011, de la rétroactivité de trois mois des aides au logement. L'économie attendue est de 240 millions d'euros, qui se traduira évidemment par une dépense supplémentaire du même montant pour les ménages les plus modestes.

Le déficit est évalué à 900 000 logements (fondation Abbé Pierre). Pour en sortir, la construction chaque année de 150 000 logements locatifs aidés paraît le minimum nécessaire. L'effort consacré au logement a chuté à 1,73 % du PIB. Il doit retrouver le niveau minimal de 2 % pour construire 500 000 logements par an. Il faut affecter au logement au moins 70% de la collecte des Livrets A et réserver les prêts à taux zéro uniquement aux catégories modestes. Mais l'accession à la propriété n'est pas la panacée. Les pays qui ont un taux de propriétaires comparable à celui de la France ou plus faible (Autriche, Pays-Bas, Suède, Danemark, Allemagne, Suisse) sont des pays qui présentent une offre relativement diversifiée et équilibrée. La loi SRU garantit théoriquement la mixité, mais les pénalités, trop faibles pour les villes qui ne veulent pas la respecter, doivent être multipliées par cinq au moins pour devenir vraiment dissuasives. Si la loi SRU était appliquée, cela offrirait de l'ordre de 400 000 logements sociaux supplémentaires.

Le « droit » à la santé

La notion de « droit à la santé » renvoie au droit de chaque individu de bénéficier du meilleur état de santé possible à l'âge qu'il a. Le droit à la santé, c'est le droit d'accéder à un environnement de vie favorable à sa santé, d'accéder à des soins de qualité, à la prévention mais aussi l'engagement que les pouvoirs publics garantissent ce droit par des politiques de solidarité et de sécurité sanitaire. Parler de droit à la santé suppose de repolitiser les débats sur la santé et faire place aux usagers et aux aidants. Créer une démocratie sanitaire approfondie est une condition nécessaire pour mettre en œuvre le droit à la santé.

Cinq milliards d'êtres humains sans sécurité sociale

En 2010, seule une personne sur cinq dans le monde bénéficie d'une protection de sécurité sociale à grande échelle, incluant également la garantie du salaire perdu en cas de maladie, et plus de la moitié de la population mondiale manque de toute forme de protection sociale organisée, d'après l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Seules 5 à 10% des personnes sont couvertes en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, alors que dans les pays à revenu moyen, les proportions

de couverture varient de 20 à 60%. Dans aucun des pays à revenu élevé, qui ont soi-disant mis en place la couverture universelle, la population n'est couverte à 100%. Chaque pays fait des compromis sur la proportion des services et des coûts financés par les caisses communes. Par ailleurs une estimation prudente montre qu'environ 20 à 40% des ressources dépensées en matière de santé sont gaspillées et pourraient être réacheminées vers une couverture universelle. Si les pays développés respectaient leurs engagements internationaux auprès des 49 pays à faible revenu, cela permettrait de sauver plus de 3 millions de vies supplémentaires d'ici 2015¹⁵.

Dans un certain nombre de pays néanmoins, des systèmes de mutualisation des risques de santé ont été mis en place. Ces systèmes sont aujourd'hui fragilisés. Dans les démocraties libérales, ils sont actuellement défaits de l'intérieur, officiellement pour des raisons financières, en réalité pour des raisons idéologiques au sens où ce qui relevait de la responsabilité collective (la santé d'une population) est rabattu de manière croissante sur la responsabilité individuelle et l'assurance individuelle.

S'installe de manière larvée depuis une vingtaine d'années dans les pays européens, sur fond de nouveau management public et de recherche d'efficacité, un phénomène de marchandisation de la santé. Celle-ci est devenue un secteur de service comme un autre soumise aux règles du marché.

Des pans entiers de la santé ont ainsi été accaparés par de grands groupes : c'est fait notamment en France et en Italie pour les cliniques qui se placent sur les activités de soins les plus rentables et laissent aux hôpitaux publics les personnes aux situations sociales les plus complexes ou aux pathologies les moins rentables. Le patient est considéré non plus comme un citoyen dont la santé préoccupe la collectivité, mais comme une source de dépenses publiques. Il est mis sous surveillance à coup de mesures iniques (franchises médicales) et de discours de responsabilisation/culpabilisation des malades.

Là où des systèmes de mutualisation des risques de santé ont été mis en place, des inégalités sociales fortes en matière de santé demeurent.

Les individus sont inégaux devant leur santé. Cela ne tient pas qu'à des caractéristiques physiques individuelles mais très fortement à des déterminants sociaux et environnementaux. De nombreuses recherches convergent en effet pour montrer que l'on a une espérance de vie, et notamment une espérance de vie sans incapacité, différente selon la position que l'on occupe dans l'échelle sociale, le métier que l'on exerce (inégalités sociales de santé). On retrouve également des inégalités territoriales de santé : selon le lieu où l'on vit, on trouve des conditions de vie, une offre de soin ou de prévention inégalement favorables à la santé. Il apparaît également que l'adoption de comportements bénéfiques à la santé (nutrition équilibrée, activité physique, absence de consommation de tabac...) est fortement liée au milieu social et au niveau de qualification. Enfin, il apparaît que l'exposition à des nuisances environnementales (bruit, pollution, habitat dégradé, voisinage industriel nuisant...) est d'autant plus forte que les revenus du ménage sont bas.

Organiser la mutualisation des risques de santé et mettre en place une prise en charge universelle des soins

Il est urgent de poser le caractère inconditionnel et universel d'un droit à la santé. C'est d'abord une question de justice et de fraternité, une question de projet de société.

Parce qu'il n'est pas acceptable d'être pris en charge médicalement en fonction des montants que l'on a été en mesure de placer dans une assurance santé, nous réaffirmons notre opposition à tout système assurantiel en matière médicale et notre attachement à une complète mutualisation des risques de santé. Les citoyens doivent en effet cotiser en fonction de leurs moyens et être couverts en fonction de leurs besoins, indépendamment de toute autre considération économique ou sociale.

L'OMS a affirmé la nécessité et la faisabilité d'un tel objectif dans la résolution 58.33 de l'Assemblée mondiale de la santé en 2005. Celle-ci déclare que *« tout individu doit pouvoir accéder aux services de santé sans être confronté à des difficultés financières. Sur ces deux points, nous sommes encore loin de la couverture universelle dans le monde entier. Se battre pour la couverture*

¹⁵ Source Organisation mondiale de la Santé (OMS).

universelle est un objectif admirable et réalisable dans tous les pays du monde »¹⁶.

Force est de constater pourtant que ce droit fondamental en apparence consensuel n'est pas acquis. Il est urgent que des expertises indépendantes posent les enjeux financiers d'un modèle de couverture universelle en prenant en compte l'ensemble des termes à discuter. Le débat est souvent tronqué alors qu'il serait nécessaire de valoriser économiquement que la santé n'est pas seulement un coût : une population en bonne santé est ainsi un atout pour une société.

L'argument financier, une fois réapprécié globalement en intégrant les bénéfices d'une population en bonne santé, ne peut servir remettre en cause le principe d'accès inconditionnel et universel à la santé que nous défendons pour des raisons éthiques et politiques. La vie humaine ne peut pas avoir de prix et les droits à la santé constituent une pierre angulaire du « vivre ensemble ». Ceux-ci, plus que tous les autres droits fondamentaux, doivent bénéficier d'un effort collectif particulier.

En France, seules 75% des dépenses de santé sont prises en charge par les régimes d'assurance maladie obligatoire, le reste relevant des organismes de couverture complémentaire facultatifs ou de la prise en charge directe par le malade. Ce chiffre est en fait une moyenne gonflée par les taux de remboursement à 100% des soins hospitaliers des Affections de Longue Durée. Les reste-à-charge pour les ménages ont augmenté de 50% en 10 ans. Malgré l'instauration de la Couverture Maladie Universelle (CMU), qui reste un progrès et un acquis majeur (avec 4,3 millions de bénéficiaires en 2010), environ 6 millions de personnes ne sont pas couvertes par une assurance maladie complémentaire. De plus, il existe de très fortes disparités entre les mutuelles qui évoluent dans un marché fortement concurrentiel. Les inégalités face aux coûts d'accès à telle ou telle mutuelle deviennent considérables. Pour 27% des bénéficiaires de complémentaires, le niveau de remboursement pour les soins d'optique ou dentaires est très faible.

Nous proposons une couverture médicale qui remboursera l'ensemble des soins et dispensera les patients des avances de frais. Elle consistera en une assurance maladie universelle. Elle sera unique, uniforme, obligatoire et remplacera la multiplicité des systèmes d'assurances maladie (obligatoires et/ou complémentaires). L'accès aux soins ne devra pas être un revenu différé du travail. L'impôt se substituera donc au financement par les cotisations sociales. Dans cette optique, le contrôle et la gestion des organismes de protection sociale doivent être totalement réorganisés. Nous plaçons pour que ceux-ci soient conjointement assumés par les représentations nationales et les parties prenantes afin de permettre une gestion sociale et démocratique.

Par ailleurs, si le droit à la santé, comme celui à l'éducation, est un droit essentiellement financé sur fonds publics, comment expliquer que le système de santé en France par exemple, à la différence du système éducatif, soit composé d'un secteur libéral hypertrophié et qu'une part croissante de l'offre de soin libérale ne respecte pas les tarifs opposables et soit inaccessible à une grande partie des ménages ?

Pourquoi les médecins et personnels de santé ne sont-ils pas, comme dans l'Education Nationale, essentiellement des membres de la fonction publique ? Que l'on considère les modes de rémunération, la répartition géographique des activités, les missions ou le financement du système de santé, il apparaîtrait juste, utile et nécessaire pour les médecins, les patients et les contribuables de créer progressivement un corps étendu d'Etat, coopératif ou citoyen de la fonction médicale. Ce corps intégrerait l'ensemble de la profession (médecins, pharmaciens, dentistes, infirmières, professions paramédicales, industrie pharmaceutique...) autour d'un service public de la santé qui ne devra pas remettre en cause la possibilité pour les patients de choisir leur soignant. Par ailleurs, les dépassements d'honoraires ne devront pas être autorisés.

¹⁶ OMS, rapport sur la santé dans le monde (2010).

Reposer les principes d'un service public de santé autour de la non lucrativité est un corollaire indispensable pour mettre en place un système de couverture universelle et lutter contre les inégalités de santé. Cela suppose des transformations fondamentales : suivi global du patient pour qu'il bénéficie d'un accès développé à la prévention, aux soins et à l'éducation thérapeutique ; rémunération des soignants au forfait par patient et non plus à l'acte. Lutter contre les inégalités de santé suppose également qu'aux côtés d'un système de santé universellement accessible, la santé soit prise en compte dans toutes les politiques : aménagement, transport, éducation, enfance et jeunesse...

Dans le cadre du service public de la santé, nous devons réaffirmer la priorité donnée à l'hôpital public, garant d'un service pour tous et de qualité. Les moyens accordés à l'hôpital devront être considérablement augmentés pour que l'hôpital accueille bien les malades, offre de bonnes conditions de travail, reste un lieu de formation, d'innovation et de recherche médicale. La politique hospitalière devra également encourager l'ancrage de l'hôpital dans son territoire, soutenir les collaborations entre ville et hôpital et la participation des usagers et associations locales pour placer les patients au cœur de l'organisation des établissements.

Le droit à la prévention et à une médication raisonnée

Il est urgent de changer de paradigme, de regarder la santé de manière globale dans l'esprit de la santé environnementale et de la promotion de la santé (prise en compte des déterminants de santé) et de rééquilibrer les ratios prévention / soins. En effet, dans de nombreux systèmes médicaux, à l'image du système français, les questions médicales sont centrées sur les soins plutôt que sur la prévention des maladies. Une explication de ce phénomène réside dans le mode de rémunération des médecins : une rémunération « à l'acte » conduit à un développement du nombre de consultations et d'actes médicaux ainsi qu'à une prescription parfois excessive de médicaments. Une autre explication réside dans la formation des médecins.

Il convient non seulement de donner un accès gratuit aux soins mais aussi de repenser notre système médical pour favoriser la prévention, ainsi qu'une médication plus attentive, raisonnée et finalement plus efficace. Par des politiques volontaristes en matière d'organisation du système médical, le système contribuera donc aussi à réduire les contraintes financières qui pèsent sur lui, sans pour autant s'appuyer sur une maîtrise comptable (et donc forcément injuste) des dépenses. La formation des professionnels de champs ayant un impact sur la santé (transports/ aménagement / éducation...) doit également être reprise pour permettre une mobilisation forte de nature à créer un environnement favorable à la santé.

La problématique des médicaments est au cœur de la marchandisation de la santé : quel contrôle des laboratoires pharmaceutiques ?

Les laboratoires pharmaceutiques, engagés dans une course aux brevets et à la rentabilité financière, n'hésitent pas à mettre sur le marché des produits sans réaliser tous les tests nécessaires en matière de dangerosité. Des médicaments (à l'image du Médiator en France) peuvent ainsi se révéler dangereux, peu efficaces et bien plus chers que des médicaments antérieurs. Le peu d'indépendance des publications scientifiques, le lobbying de l'industrie pharmaceutique et le manque de moyens ou de volonté des pouvoirs publics face à ces laboratoires est une source de dépenses importantes et de prises de risques inutiles pour les patients.

Il convient donc de renforcer le contrôle de l'efficacité des médicaments, d'interdire leur publicité et de contrôler les relations entre l'industrie et le monde médical à l'échelle mondiale, européenne et nationale. Un contrôle des orientations prises par les recherches privées devra être mis en place (notamment pour les fonds tirés des médicaments remboursés par la sécurité sociale). Ce contrôle pourra s'appuyer sur les revues médicales indépendantes soutenues par la puissance publique, les syndicats, les mutuelles et les associations de patients. Il conviendra également de développer une recherche publique forte dans le domaine du médicament (ce que font déjà les Etats-Unis à travers leur *National Institute of Health*). Cette recherche, dotée de nouveaux modes de financement, devra être coordonnée au plan international, conformément aux attentes de l'Organisation Mondiale de la

Santé (OMS).

La recherche et la production pharmaceutique intégrera à terme le pôle public de la santé, permettant de mettre un terme à toute approche spéculative de la production et à la consommation de médicaments.

L'accès aux médicaments partout dans le monde

Au niveau international, les conditions d'accès aux soins et aux médicaments par les pays les plus pauvres doivent être redéfinies. Il s'agit de permettre à ces pays de produire ou d'acheter des médicaments génériques, même lorsque les brevets ne sont pas tombés dans le domaine public, sans craindre des mesures de rétorsion.

Dans tous les cas, les principes de brevetabilité devront être différenciés (notamment en termes de durée et de protection) en fonction :

- 1) de la nature de l'invention (afin de tenir compte des moyens engagés et de son intérêt social) ;
- 2) du niveau de développement des pays. En particulier, les instances internationales devront être dotées de compétences afin de limiter les pressions que les pays détenteurs de brevets pourraient faire subir aux pays en développement). Une liste de pays pourrait être établie pour lesquelles les laboratoires pharmaceutiques auraient interdiction de vendre leurs médicaments au prix fort et obligation de les fournir au coût marginal de production ;
- 3) des intérêts de premier ordre en matière sociale, sanitaire ou environnementale. Sur décision judiciaire ou sur la base de décrets, l'autorisation d'utiliser un brevet pourra être accordée.

Les missions de l'Office Européen des Brevets (OEB) devront s'étendre afin d'évaluer la liberté de recherche et l'exploitation des brevets et de favoriser la mise en commun des technologies de base. Les accords négociés à l'OMC¹⁷ en matière de propriété intellectuelle (ADPIC)¹⁸ doivent être dénoncés et renégociés sur ces différents points et, en particulier, en matière d'accès des pays pauvres aux médicaments.

Parallèlement à ces mesures, Utopia défend une politique d'investissement massif au niveau européen, dans la recherche publique sur les biotechnologies et sur les médicaments en associant à ces travaux les pays démocratiques du Sud. Cela permettrait un transfert progressif de technologies et de savoir-faire pour développer des médicaments spécifiques aux problèmes de ces pays. Un droit à une médecine identique pour tous suppose en effet que des recherches soient aussi menées sur les maladies rares et sur les maladies des pays pauvres. Les pays riches devront avoir pour obligation de coopérer pour financer des recherches publiques dans ce domaine. Utopia souhaite également que soient créées les conditions d'un dialogue entre la société et les scientifiques afin de décider des priorités en matière de recherche. Enfin, l'élaboration de propositions de type *copyleft*¹⁹ sur le modèle des logiciels libres, s'appuyant sur une recherche publique forte, pourrait également contribuer au progrès médical en limitant le champ du brevetable.

Le droit à l'éducation

L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension,

¹⁷ Organisation Mondiale du Commerce.

¹⁸ Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce.

¹⁹ Possibilité de diffuser, de modifier ou d'échantillonner les œuvres à condition que les nouvelles œuvres ainsi créées bénéficient du même régime.

la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix. DUDH article 26.

Malgré les affirmations solennelles qui se sont succédé au cours des 50 dernières années, on estime que 855 millions de personnes - près du sixième de l'humanité - ne savent ni lire ni écrire, et ce nombre est croissant. En empêchant les enfants de se développer pleinement, l'analphabétisme sème d'embûches leur chemin vers l'âge adulte et rend encore plus difficile leur compréhension du monde dans sa diversité.

La question de l'éducation concerne toutes les instances où s'élaborent, s'entretiennent, se communiquent les rapports entre les gens, les connaissances, les modes de vie, les codes, les métiers, les religions, les cultures. L'éducation concerne les jeunes et les adultes, dans le cadre de la formation initiale ou tout au long de la vie, ainsi que dans celui de l'éducation populaire dont fait œuvre le milieu associatif.

Un enjeu politique et social

Toute éducation est politique, au sens plein du terme. A travers elle, il s'agit bien, tant pour les individus que pour la société, de transmettre et/ou de permettre une vision du monde, une organisation de la vie collective, une possibilité d'émancipation individuelle. Chaque configuration éducative reflète une idéologie, une organisation sociale, et repose sur des valeurs. Alors, pourquoi et à quoi éduquer ? Quelles attitudes encourager ?

- Vivre fraternellement et en paix, coopérer, se comprendre mutuellement tout en respectant les désaccords, car l'expression des conflits et des doutes est constitutive de la vie démocratique et libre, faire l'apprentissage de l'empathie, c'est-à-dire du vécu et du ressenti de l'autre.
- Lutter pour s'émanciper de l'emprise étatique, financière, religieuse, des intérêts privés... pour cela, s'informer exactement, imaginer, s'auto-organiser, décrypter les impostures.
- Réfléchir aux effets de l'action humaine sur le monde et lui fixer des limites. Renouer les relations avec « l'environnement », avec la Terre et la nature.
- Préserver et développer les biens communs, ces connaissances et compétences de toutes sortes qui devraient être librement et également à la disposition de tous.
- Faire émerger et entretenir le désir et le pouvoir d'apprendre, au double sens du mot : apprendre soi-même, apprendre aux autres.
- Accompagner la connaissance de soi nécessaire pour se construire en adulte autonome.

Les différentes formes d'intelligence et de sensibilité (manuelles, intellectuelles, sensorielles, artistiques, affectives, relationnelles ...) doivent toutes pouvoir s'épanouir et être reconnues à égalité.

Il faut assurer à tous les savoir-faire et les connaissances de base indispensables à l'émancipation de l'individu et sans lesquels il risque d'être stigmatisé. Ce socle commun inclut la philosophie pour permettre à chacun de réfléchir sur sa vie et de développer sa pensée critique. Il comporte l'apprentissage des moyens intellectuels pour participer aux débats publics : pensée réflexive, imagination, maîtrise des langages... Il fournit les moyens de « l'autodéfense intellectuelle »²⁰ pour décrypter la communication manipulatrice. Il assure les bases d'une culture scientifique et technologique. Il forme à la gestion non-violente des conflits. Il ouvre les voies de l'apprentissage autodidacte (apprendre à apprendre).

La diversité des cultures doit être protégée aussi précieusement que la biodiversité, mais non pas figée dans le conservatisme. L'accès aux divers domaines de la culture et des arts est ouvert à tous, pour que tous participent à l'élaboration politique, poétique et symbolique de l'existence humaine.

Les trésors culturels de l'expérience populaire et des savoirs indigènes sont à sauver de l'oubli ou du pillage et à développer. Ces connaissances, ces pratiques, ces arts, permettent de vivre dans des milieux particuliers, de préserver l'autonomie des groupes humains, d'échapper à la sphère marchande.

²⁰ Normand Baillargeon *Petit cours d'autodéfense intellectuelle* (2006).

Les solutions ne peuvent pas venir que du système scolaire. L'éducation est présente tout au long de la vie, dans tous les domaines de la société, du local à l'international : dans le monde de la petite enfance, dans le monde du travail, dans l'éducation populaire... Chacune de ces instances mérite à elle seule un développement.

Il convient de multiplier les lieux d'apprentissage, notamment les réseaux d'auto-formation, reliant des espaces éducatifs libres d'accès et gratuits, où chaque individu peut utiliser les ressources disponibles, échanger des connaissances, proposer ses trouvailles et se frotter à la critique, dans des rencontres interpersonnelles égalitaires. C'est cela *déscolariser la société*, pour reprendre les termes d'Ivan Illich.

L'école, partie prenante de l'éducation ?

Nous considérons que l'enfance, par ses problèmes spécifiques, justifie l'existence d'une institution scolaire, chargée des apprentissages fondamentaux qui permettent l'accès à l'épanouissement de tous.

Le droit à une éducation de qualité, gratuite, laïque, obligatoire, est fondamental et les comparaisons mondiales montrent que beaucoup d'enfants et d'adultes en sont dramatiquement privés. Il s'agit d'inscrire l'institution scolaire dans le processus d'éducation tout au long de la vie.

Qu'est devenue l'école aujourd'hui ?

Petit à petit, l'école a pris totalement en charge l'instruction et transmis la conviction qu'il faut ce type d'institution pour apprendre. Quelle éducation peut être dispensée, quand les savoirs sont strictement délimités par la définition particulière qu'en donnent les programmes, bornés aux âges réglementaires de la scolarisation et dispensés par des adultes qui ne se définissent pas avant tout comme des éducateurs mais comme des spécialistes d'une discipline ? Quand l'institution invalide l'apprentissage et l'étude libre, paralyse la curiosité, le goût d'apprendre et d'enseigner ?

L'idéologie libérale et productiviste a instrumentalisé les objectifs de l'école, l'a déconnectée de sa vision humaniste et culturelle. Les missions de l'école ne doivent pas se réduire à la préparation de la vie professionnelle ou à l'employabilité par des savoirs techniques et des compétences, même si elle y joue un rôle par des acquis de savoir et des modes de réflexion.

Nous refusons une école dont le rôle premier serait de valoriser le « potentiel économique » de l'individu et son esprit de compétition. Trop souvent instrumentalisée à des fins de reproduction sociale, cette culture de la compétition est légitimée par la droite qui appuie cet ordre des choses sur le « mérite », le mérite de droite, celui d'être né dans une famille culturellement ou financièrement favorisée, celui de ne pas avoir de problèmes de santé...

Il faut, pour cela, donner à l'école les moyens nécessaires pour éviter de creuser les inégalités d'accès au développement intellectuel et social des enfants.

On ne peut plus se contenter de l'image flatteuse d'une méritocratie scolaire juste, tant les injustices spécifiquement produites par l'école et par l'emprise des diplômes sont aujourd'hui avérées. L'école est imbriquée dans tout un fonctionnement social où l'éducation est instrumentalisée, au service de la reproduction des hiérarchies sociales et de la course en avant économique. Et l'échec scolaire culpabilise les vaincus. On peut résister à ces injustices à plusieurs niveaux.

Quelle école voulons-nous ?

Utopia prône au contraire une école émancipatrice. Pour nous, l'école doit avant tout permettre à chacun de devenir un citoyen libre et éclairé, capable de comprendre les enjeux du monde qui l'entoure, de débattre, de s'adapter à ses changements, de s'engager et d'agir dans la cité.

En tant que lieu collectif, transmettant des savoirs qu'elle contribue à produire collectivement, l'école est un des espaces majeurs où s'élabore l'imaginaire « social démocratique ». *Une des tâches essentielles de l'école, comme centre de production systématique de connaissances, consiste à travailler, d'un point de vue critique, l'intelligibilité des choses et des faits ainsi que leur communicabilité*²¹.

²¹ Paulo Freire, *Pédagogie de l'autonomie* (2006).

L'institution

Le caractère public et laïc de l'école sera garanti. Les financements publics seront exclusivement consacrés aux écoles publiques. Nous veillerons également à la mixité sociale, grâce à une politique du logement social et à une carte scolaire. Nous engagerons une forte démocratisation de l'enseignement supérieur. Nous instituerons une école ouverte aux enfants et adultes en situation de handicap car nous considérons que l'école doit permettre à tous les individus, quelles que soient leurs capacités intellectuelles, motrices et sensorielles, d'apprendre et de se développer.

Nous constituerons des forums permanents sur les questions scolaires, où dialoguent tous les protagonistes : enseignants, élèves, parents, courants pédagogiques, élus, syndicalistes, membres d'associations, spécialistes des **disciplines, des sciences humaines ...**

Les contenus

Une formation commune de base doit être garantie à tous au terme de la scolarité obligatoire et accompagnée des moyens nécessaires. C'est un enjeu essentiel. Les contenus de ce bagage commun doivent découler d'un large débat démocratique portant sur les disciplines et leur poids relatif dans les programmes.

La tâche d'éducation inhérente à la scolarité obligatoire doit être distinguée de la tâche de formation à visée professionnelle, dont il faut se demander si elle peut et doit être du ressort de l'école.

Les méthodes

L'école mutuelle dans la France de la Restauration, les écoles parallèles inspirées par de grands pédagogues **tels que Célestin Freinet, Paulo Freire, John Dewey, Maria Montessori..., les lycées autogérés ainsi que les configurations scolaires qui tiennent en vie le désir d'apprendre et œuvrent dans l'esprit coopératif et démocratique doivent être valorisées.**

La coopération comme la stimulation favorisent les apprentissages. Les pédagogies qui s'appuient sur elles intègrent l'exercice de la démocratie et de la solidarité.

Nous appelons donc à développer les classes, les écoles, les établissements scolaires **organisés de manière coopérative et mettant en œuvre des pédagogies émancipatrices, comme alternatives au fonctionnement compétitif dominant.**

Le désir d'apprendre.

Quelles que soient les méthodes pédagogiques, une mission tout à fait novatrice pour l'école est d'entretenir le désir d'apprendre. De cette mission découlent des postures des enseignants et des directives institutionnelles.

Tout individu éprouve le désir d'apprendre comme il éprouve le besoin de se déplacer, de grandir, de devenir, de communiquer, d'aimer, de vivre... Apprendre c'est se prouver à soi-même qu'on est toujours vivant. Le désir d'apprendre c'est le désir de vivre. C'est le rôle de l'enseignant que de le stimuler et de s'appuyer sur ce désir pour organiser son enseignement et sa pédagogie.

L'évaluation.

L'école sélective confronte isolément chaque individu à la pression constante du jugement. En revanche, là où se pratique une pédagogie de la réussite de tous, l'acte d'enseigner est déconnecté de l'acte d'évaluer et chacun est valorisé.

Les relations entre l'école et l'environnement familial

L'école doit prendre en compte la diversité des origines sociales, familiales et culturelles. Elles doivent être considérées comme une composante importante de la pédagogie. Pour reprendre, Isabelle Stengers²² « Le groupe hétérogène (...) ne fait pas rupture avec les milieux d'origine, mais les inclut dans l'hétérogénéité qui le nourrit ».

On peut imaginer que dans cet esprit les parents pousseront la porte de l'école, confiants de pouvoir y dialoguer.

La formation initiale et continue des enseignants et des intervenants

²² Isabelle Stengers, préface à Anne Querrien *L'école mutuelle* (2005).

L'enseignement est un métier. Il est nécessaire que les enseignants et les intervenants soient formés, et notamment aux approches coopératives.

Dans ce cadre, ils ne **doivent pas se borner à être « savants » dans un champ de connaissances, mais mettre en œuvre une pédagogie d'appropriation des savoirs.**

Les questions de l'école ne se posent pas dans les mêmes termes dans les pays « développés », dans les pays « émergents », dans les pays démocratiques, dans les pays tyrannisés. La situation n'est pas du tout la même si l'ensemble de la population va à l'école ou si seule une petite fraction y a accès, si l'école a contribué à écraser des cultures antérieures ou les a prises en compte...

Nous appelons à traiter ces questions, dans le sens de nos finalités, en fonction des contextes. Il faut que tous ceux qui ont accumulé expériences et connaissances se rencontrent, se connaissent, échangent. Nous appelons à créer ou à poursuivre dans cet esprit les forums locaux aussi bien que planétaires, avec l'ensemble des acteurs concernés, pour énoncer, analyser, imaginer et agir.

L'éducation populaire

L'éducation populaire, soit l'éducation du peuple, par le peuple et pour le peuple, a une dimension fortement émancipatrice. Permettant à tous de « *sortir de la place qu'on vous a assignée et de construire une intelligence collective* », c'est un outil de transformation sociale et politique.

L'éducation populaire regroupe les actions de formation et d'éducation qui, aux côtés de l'école, ont pour but premier de démocratiser le savoir et d'assurer à tous les hommes et les femmes, quel que soit leur âge, les moyens de mieux participer à la démocratie en proposant des formes originales d'accès au savoir et à la culture.

La question est plus que jamais d'actualité : comment le citoyen s'éduque-t-il lui-même pour se constituer en sujet capable de se prendre en mains dans le souci du monde commun ?

Pour préparer ce citoyen responsable, l'éducation populaire doit le faire accéder à la connaissance bien au-delà de son travail et de sa vie de proximité, en explorant librement tous les champs de l'activité culturelle (intellectuels, artistiques, sociaux, politiques, scientifiques, économiques...).

L'action

Apprendre, imaginer, penser et agir sont inséparables. L'éducation populaire s'exprime avant tout dans l'action, les réalisations pratiques. Partout dans le monde, des mouvements populaires ouvrent des chemins de contre-pouvoir, souterrains ou manifestes, en résistant quotidiennement à l'oppression, en inventant des solidarités.

La relation

Les foyers de résistance et de créativité s'ignorent trop souvent. Sans renoncer à leur diversité et à leur autonomie, ils ont besoin de se relier entre eux pour prendre de la force, pour changer les imaginaires dominants.

Le savoir

Il est nécessaire de développer les lieux ouverts à tous de diffusion et d'élaboration des savoirs : universités populaires, universités ouvertes, communautés d'information sur internet (journaux participatifs indépendants en ligne, réseaux sociaux, ...) et en présence (rencontres dans des lieux publics ou associatifs, forums, ...), « forums hybrides » ou « conférences de citoyens ».

La poétique

Aucun dogme, aucune solution toute faite, n'ont cours, là où il s'agit de découvrir des questions nouvelles et des ouvertures imprévues. Il faut agir dans l'incertitude, inventer à la mesure de chaque situation.

Les artistes, de même que ceux qui vivent et explorent les alternatives, sont là pour dire les commencements, pour montrer ce que les routines empêchent de voir, pour empêcher l'utilitarisme fonctionnel de dévorer les vies, pour réveiller l'imagination en chacun.

Cette autre région où il faut apprendre à deviner pour cheminer... Tout a changé, dans le secret et

*dans l'indéchiffrable. Il y faut mieux qu'une connaissance, il y faut une poétique de cela qui advient sans cesse autour de nous*²³.

Le droit à la culture

*Du fait de sa situation au carrefour de l'imaginaire et du réel, de sa position de médiation, la culture participe de l'institution de l'être social qu'elle révèle en l'actualisant*²⁴.

S'il est un domaine, une pratique, qui exprime, qui questionne notre rapport aux autres, à l'autre, au monde, c'est bien celui de la culture. Expression à la fois individuelle ou collective, elle révèle un ensemble de structures sociales, comportementales, ancestrales, intellectuelles et artistiques d'une société ou d'un groupe social. Si elle n'est pas utile, elle est indispensable pour l'individu comme pour le collectif. Qu'elle soit savante ou populaire, on ne peut la réduire à l'offre de pratiques culturelles d'une société marchande. De plus en plus mouvant, le paysage culturel d'un pays ne cesse de se modifier à cause du métissage et de l'irruption de la culture de réseaux. De plus en plus « marchandisée » par le système dominant (on ne parle plus de l'art mais du marché de l'art et le divertissement culturel, soit l'entertainment, est la premier poste d'exportation des Etats-Unis), elle constitue pourtant un bien commun auquel chacun devrait avoir accès librement, car il se multiplie en se partageant.

L'accès à la culture fait donc naturellement partie des droits fondamentaux puisqu'elle constitue, fonde et cimente la vie en société, crée la communauté, la société, ses valeurs et ses institutions. C'est notamment grâce à elle que nous portons un regard aigu sur le monde, nous permettant de nous forger notre propre jugement, de nous soustraire au modèle dominant, de tenir à distance les préjugés, de nous ouvrir à notre environnement et de pouvoir à la fois le comprendre et communiquer avec lui. La culture contribue à éclairer le citoyen en même temps que le citoyen éclairé s'appuie sur elle pour construire le présent et se projeter dans l'avenir.

C'est la raison pour laquelle les politiques culturelles doivent permettre à chacun de trouver ses propres modes de lecture et d'expression à partir d'un socle de connaissances et de valeurs acquises et partagées, et non comme c'est trop souvent le cas de « cultiver les cultivés ». Un de nos défis démocratiques majeurs reste d'élargir au plus grand nombre l'accès aux différentes expressions culturelles, des arts, des sciences ou de la pensée. Une nouvelle politique culturelle dépassant la seule volonté de développer l'offre permettra de proposer une véritable alternative loin des stéréotypes véhiculés par les médias et la publicité.

Une politique pour la diversité de la production culturelle

Le pluralisme de la création artistique est profondément touché par les logiques capitalistes qui poussent à investir dans les productions présumées rentables, avec tout ce que cela signifie en termes de standardisation.

A l'ère de la globalisation, les Etats doivent défendre fermement la convention pour la protection de la diversité adoptée en 2006 à l'UNESCO, qui permettra à ces mêmes Etats de soutenir leurs créations culturelles. Ces dernières constituent un indicateur clé de développement. Parce que les logiques du marché n'ont aucun rapport ni avec des choix démocratiques, ni avec des enjeux proprement culturels, la culture doit échapper au droit commun en matière commerciale. Il nous faut garantir à tous les niveaux le principe de l'« exception culturelle », afin que les œuvres puissent

²³ Edouard Glissant et Patrick Chamoiseau, *L'intraitable beauté du monde* (2009).

²⁴ Danielle Rauzy et Georges Bertin *Culture instituée et développement culturel, pour une autre politique culturelle* (2011).

exister et être diffusées sans exigence de rentabilité. De nouvelles recettes doivent donc être dégagées afin de soutenir et d'alimenter de façon significative les fonds de soutien à la création, gage de diversité et donc de pluralisme.

Dans l'univers du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, les salariés permanents ainsi que les intermittents doivent être en mesure de participer, ensemble, à la production culturelle. Il est nécessaire de donner aux artistes un véritable statut et un rôle social en préservant leur indépendance ainsi que les moyens et les temps nécessaires à la création (composition, répétition...). Plus largement, tous les artistes, sans exception, doivent bénéficier d'une véritable protection sociale et d'un droit à la formation continue.

Une diffusion culturelle garante de la diversité

La puissance publique doit être garante de la diversité culturelle sur l'ensemble du territoire afin de la faire vivre et de permettre à tous les citoyens d'en tirer parti.

La question se pose avec autant d'acuité dans les domaines trop concentrés de l'édition (édition et distribution) ou de l'audiovisuel. Dans ces secteurs, une loi devra limiter les concentrations capitalistiques afin de préserver la pluralité et la diversité culturelle. Des dispositions de protection de ces activités pourront également être prises, notamment face à des groupes étrangers qui ne respecteraient pas ces critères de concentration.

Enfin, dans tous ces domaines, le rôle de l'Etat ou des collectivités locales est aussi d'assurer un pluralisme culturel en soutenant les structures indépendantes sur l'ensemble du territoire.

L'exemple des cinémas indépendants est édifiant : les cinémas d'Art et essai, indispensables pour la vitalité et le renouveau du cinéma, sont plus fragiles que jamais. Les multiplexes, qui ont fleuri aux quatre coins de l'hexagone, tentent de s'attacher un public captif en inventant des « cartes illimitées », et veulent convaincre les spectateurs qu'ils sont « tout le cinéma » et qu'il n'est plus besoin d'aller chercher ailleurs. Cette concentration touche d'abord des salles indépendantes mais également les distributeurs et réalisateurs qui connaissent des difficultés de plus en plus grandes pour trouver des salles susceptibles de relayer efficacement et sur la durée les films délaissés ou insuffisamment exploités par les circuits.

En France, les cinémas Utopia²⁵ sont l'exemple du rôle que peut jouer un réseau de cinémas indépendant dans l'action citoyenne locale.

Un accès à la culture pour tous

La diversité culturelle n'a de sens que si elle rencontre un public large, participe de la reconstitution et de l'entretien du lien social et constitue un vecteur de réintégration des classes populaires dans l'espace public. Une politique d'éducation culturelle renouvelée et audacieuse est nécessaire.

L'enseignement des différentes formes artistiques, mais aussi des matières culturelles au sens large, touchant tous les aspects de la citoyenneté et permettant à la fois l'implication identitaire et l'ouverture sur le monde, doivent être entrepris comme un acte essentiel. Les pratiques culturelles doivent être encouragées par un investissement public approprié, à la fois dans le milieu scolaire, et dans le cadre des activités proposées par les collectivités locales.

Ainsi, les expériences de gratuité des musées (expérimentées dans plusieurs villes dont Paris et Londres) qui ont permis d'attirer de nouvelles populations, jusque là exclues, doivent être étendues sur l'ensemble du territoire.

Nous proposons une évolution des droits d'auteur et des droits voisins²⁶ afin de permettre l'accès des oeuvres au plus grand nombre et de favoriser la diversité culturelle tout en donnant une juste rémunération aux auteurs. En France, le renforcement progressif des droits de propriété intellectuelle a oublié l'intérêt général et les lois ont été votées sous la pression de l'industrie

²⁵ Le Mouvement Utopia et les cinémas Utopia sont deux associations distinctes dont les orientations sont souvent communes et qui développent ponctuellement des partenariats.

²⁶ Les droits voisins sont des droits connexes aux droits d'auteur dévolus aux artistes-interprètes, aux producteurs de vidéogrammes et de phonogrammes, ainsi qu'aux organismes de radiodiffusion et de télédiffusion.

culturelle. Les œuvres appartenant au domaine public sont une source de créativité et un moyen de préserver leur forme originale. Le domaine public doit donc être protégé, distingué et valorisé : les exceptions aux droits d'auteur à fin d'éducation et de recherche doivent être consacrées. Dans la même optique, les droits d'auteur et droits voisins devront être limités à une durée de dix ans après la mort de l'artiste (contre 70 ans aujourd'hui). La pratique amateur et la formation musicale doivent être encouragées, ainsi que la création sous licence *copyleft*²⁷, ou de *creative commons*²⁸ permettant une reproduction gratuite sous diverses conditions. Enfin, les biens culturels (notamment les contenus audiovisuels) doivent pouvoir être échangés librement par les usagers, dans la mesure où il s'agit d'un usage privé et non commercial. L'interdiction de tels échanges sur internet constitue en effet un rationnement inacceptable de l'accès à la culture dans la mesure où la reproduction d'un fichier numérique peut se faire à coût quasi-nul. En contrepartie, une contribution publique au financement de la production et des ayants-droit devra être mise en place.

L'échange de contenus culturels sur internet : une nouvelle organisation ouvrant la culture à tous est possible

Les dispositifs de gestion de droits doivent définir de nouveaux rapports de force entre artistes et producteurs et organiser la redistribution des ressources sur des critères non exclusivement liés à l'audience. La légalisation de l'échange de fichiers audiovisuels sur internet constitue un élément fort dans cette direction. Elle suppose qu'un fond soit créé pour compenser les pertes de revenus des artistes et d'une partie de la filière de production, mais également pour encourager la formation musicale, soutenir le spectacle vivant, et promouvoir le domaine public.

Des économistes²⁹ ont ainsi montré que le coût de la légalisation des échanges de contenus audiovisuels est tout à fait supportable par les internautes ou par la collectivité. En effet, il représente en 2011 en France, pour les 21 millions d'abonnés, entre 5 et 10 euros par abonnés et par mois pour compenser les pertes de l'ensemble de la filière (hors frais de fabrication et de distribution physiques). Le mode de financement envisagé (surcoût sur l'abonnement et/ou impôt) devra être envisagé de manière à ne pas pénaliser l'accès à Internet et à garantir le plus possible de justice sociale.

Une telle orientation apparaît d'autant plus juste que l'essentiel des revenus de la vente des supports physiques, dans le secteur de la musique, revient aux éditeurs et non aux auteurs-compositeurs et aux artistes, ces derniers se finançant surtout par le spectacle vivant, le régime de l'intermittence et l'exercice d'emplois parallèles. Une telle orientation est également juste car elle permettrait d'accroître la diversité culturelle : aujourd'hui, quatre multinationales produisent un quart des phonogrammes édités chaque année et se partagent les trois quarts du marché mondial ; en France, environ des 5% des titres diffusés à la radio totalisent 85% des diffusions, au détriment des artistes produits par les indépendants. De plus, 4% des références commercialisées en France représentent 90% du volume des ventes. Or internet est aussi un moyen de permettre l'émergence d'artistes autoproduits ou produits par des labels indépendants, à l'aide d'une promotion « communautaire » (les internautes conseillant les internautes).

²⁷ Voir note pageXXX

²⁸ www.creativecommons.fr.

²⁹ François Moreau, Marc Bourreau et Michel Gensollen : www.fing.org.

Le droit à des médias indépendants respectueux de l'individu

Notre désir est de libérer les journaux de l'argent et de leur donner un ton et une vérité qui mettent le public à la hauteur de ce qu'il y a de meilleur en lui. Nous pensons qu'un pays vaut souvent ce que vaut sa presse. Albert Camus.³⁰

L'accès à l'information et sa diffusion constitue une dimension clef de la vie démocratique. Or, par intérêt économique, par proximité avec les gens de pouvoir, par facilité, la plupart des organes d'information - et plus particulièrement audiovisuels - ont renoncé à ce qui devrait être leur mission, pour nous imprégner d'une idéologie libérale et lui donner un caractère universel. Le commentaire précède le fait, la diversité d'approche et d'analyse n'est pas la règle, l'espace pour des regards différents est extrêmement réduit. Tous les journaux télévisés sont construits sur le même modèle. L'uniformité domine. L'instantanéité règne. Et beaucoup de citoyens, faute de temps, se contentent des images de leur petit écran. Ils n'ont alors pas ou peu conscience d'être entraînés dans une vision unidirectionnelle des événements qui secouent le monde. Là est bien le danger, d'autant que la plupart des médias sont directement la propriété de grands groupes privés ou sous influence du domaine marchand. Il est urgent de sortir de cette dictature sclérosante des médias qui ont acquis un pouvoir excessif mettant en péril la démocratie elle-même.

La liberté de la presse n'est pas un privilège de journaliste, mais un droit des citoyens. La défendre suppose³¹ :

- *L'indépendance* : respect du droit moral des journalistes ; refus du mélange des intérêts industriels et médiatiques ; préservation de l'intégrité du service public de l'audiovisuel.
- *La transparence* : un véritable accès à toutes les sources documentaires d'intérêt public ; une large protection des sources des journalistes ; une publicité étendue sur tous les actes du pouvoir exécutif ayant une incidence sur notre vie publique.
- *Le pluralisme* : une concentration limitée et régulée pour éviter tout monopole ; une égalité de traitement entre la presse numérique et la presse imprimée ; une reconnaissance de la place des lecteurs en tant que contributeurs.

Nous proposons d'une part d'obliger le service public de l'audiovisuel à accomplir une mission d'information et d'analyse critique de l'information, davantage tournée vers les problèmes nationaux et internationaux que vers les faits divers ou les modes. Cette mission appelle des moyens (envoyés permanents à l'étranger, enquêtes journalistiques de fond), une indépendance vis-à-vis du pouvoir politique et une distance vis à vis du dictat de l'audimat.

Nous proposons d'autre part de réguler le marché de l'audiovisuel et de la presse de manière à limiter les concentrations capitalistiques, à garantir une pluralité et une diversité des contenus ainsi que le respect d'un minimum d'éthique. Ainsi, dans la presse et l'audiovisuel, les parts détenues par un groupe privé ne pourront pas représenter plus de 30% du capital des plus grands media. Les entreprises réalisant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans les marchés publics ne doivent pas être autorisées à prendre de participation dans les media.

Pour garantir pluralité et diversité de l'information, nous proposons également la mise en place d'une politique d'équilibre de diffusion alternant information et divertissement tenant compte des horaires de grande audience et applicable à l'ensemble des chaînes émettant sur le territoire, publiques et privées.

Par ailleurs, l'éducation au décryptage de l'information et du traitement médiatique devra être

³⁰ Albert Camus, *Journal Combat*. 31 août 1944.

³¹ D'après l'*Appel de la Colline*, Manifeste Médiapart, Avril 2009.

dispensée très tôt à l'école, mais également dans le cadre de la formation continue. A l'heure où l'objectif ouvertement affiché d'un patron de chaîne de télévision est de générer *du temps de cerveaux disponible* des téléspectateurs pour vendre plus de publicité, il est temps que l'école et les relais éducatifs mettent en place des moyens humains et s'équipent pour un apprentissage systématique de l'utilisation des nouveaux outils de communication, qu'ils enseignent aux élèves à avoir un regard critique sur les médias, à disséquer les images, à analyser les informations, à prendre du recul par rapport aux fictions.

Enfin, nous préconisons également la taxation de la publicité au niveau de l'achat d'espace. Un taux de 5% représenterait en France environ un milliard d'euros de recettes qui pourraient par exemple être allouées à l'aide à la presse dont les recettes publicitaires couvrent moins de 20% du coût global de fonctionnement.

Le droit au respect de la vie privée

L'exercice d'une pleine citoyenneté ne peut s'envisager sans un profond respect de la vie privée. Cette réaffirmation est d'autant plus importante que, sous couvert de lutte antiterroriste ou pour des motifs commerciaux, la dernière décennie a été marquée par une accélération du fichage et des interconnexions de fichiers. La société de contrôle est désormais bien installée et hélas acceptée par la plupart des citoyens. Il est manifeste que l'on a franchi, grâce aux nouveaux outils, un seuil dans la mise en place d'une politique de surveillance de la population en France qui n'avait jamais été atteint auparavant.

Le respect de la vie privée constitue un droit fondamental de l'homme que l'on retrouve comme tel dans la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales (article 8) ou dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 (article 12).

En France, elle est également le fondement de la loi « Informatique, Fichiers et Libertés » du 6 janvier 1978 et de la CNIL. L'article 1er de cette loi précise : « L'informatique doit être au service de chaque citoyen. Son développement doit s'opérer dans le cadre de la coopération internationale. Elle ne doit porter atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publique ». Cependant, des fichiers restent particulièrement sensibles et sujets à caution. Il en va ainsi des multiples fichiers de police : le STIC (Système de Traitement des Informations Constatées), le FNAEG (Fichier National Automatisé des Empreintes Génétiques).

De même, les nouvelles techniques de contrôle qui ont pour but d'authentifier une personne (vérifier qu'elle possède bien l'identité ou les droits qu'elle affirme avoir) dérivent vers un objectif d'identification. Ces techniques de contrôle (RFID, biométrie, vidéosurveillance, cybersurveillance) permettent de stocker des données relatives aux activités quotidiennes du citoyen ou de le géolocaliser, sans que celui-ci en ait conscience. Elles facilitent aussi le contrôle au travail : surveillance des salariés, procédures de recrutement, surinformation, obligation de connexion permanente... Les nouveaux documents d'identité biométriques, ou le dossier médical informatisé constituent également des risques d'atteinte à la vie privée.

Ces dernières années, de nouvelles applications, telles que les réseaux sociaux, génèrent une masse sans cesse croissante d'informations personnelles, souvent dévoilées par les utilisateurs eux-mêmes. Nous préconisons le « droit à l'oubli numérique » qui permet d'exercer réellement l'effacement des données à la demande de l'utilisateur.

Les usages qui peuvent être faits de ces données personnelles à des fins commerciales ou d'exercice du pouvoir sous différentes formes (contrôle, surveillance, répression...), posent avec de plus en plus d'acuité la question de la protection d'un certain nombre de droits fondamentaux (respect de la vie privée, de l'identité, de la dignité ; liberté d'expression, d'information et de communication ; liberté de circulation ; égalité de traitement et non-discrimination quel que soit le statut social ou l'origine des personnes ; liberté de choix quant à l'usage de ses données personnelles).

Face à ce constat, Utopia insiste sur la nécessaire limitation du fichage et de l'exploitation des données personnelles à des besoins incontournables. Le fichage génétique massif doit donc être

abandonné et la conservation des empreintes adaptée à la personne, en étant bien plus limitée dans le temps. Les conditions d'utilisation des données biométriques seront limitées aux questions qui nécessitent une sécurité absolue et contrôlée, y compris dans leur utilisation à l'étranger. Une préférence sera accordée aux dispositifs qui ne laissent pas de traces. Les données personnelles, de quelque nature qu'elles soient, doivent être automatiquement détruites à la fin de leur utilisation (par exemple, lors d'un achat en ligne). De plus, tout résultat de l'exploitation des données personnelles doit être soumis au consentement des individus. La lutte contre le vol d'informations personnelles (logiciels espions, hameçonnage, ...) devra s'intensifier.

Utopia demande également le respect absolu de l'anonymat dans la vie quotidienne, notamment en refusant la collecte nominative d'informations sur les trajets des personnes, en permettant l'accès aux cabines téléphoniques avec une carte anonyme prépayée ou en maintenant l'usage exclusif du numéro de sécurité sociale dans la sphère de la santé afin de respecter le principe de non rapprochement des données détenues par différents organismes publics et privés.

Une information citoyenne devra devenir un élément à part entière des programmes d'enseignement afin de sensibiliser les enfants aux dangers potentiels de l'Internet et devra encourager une vigilance plus grande sur les risques liés à la collecte et à la conservation de données personnelles. Enfin, Utopia souhaite que la société civile et les organisations politiques soient consultées systématiquement dans l'élaboration des normes nationales, européennes et internationales de création de fichiers de données personnelles.

En France, rompre avec la vision actuelle des prisons

Il est important de rappeler que les prisonniers sont toujours des citoyens qui disposent, le plus souvent, de leurs droits civiques. Il convient de respecter leurs droits et de construire les conditions de leur réinsertion : le niveau de civilisation d'une société se mesure aussi à la manière dont elle traite ceux ou celles qui, par l'infraction qu'ils ont commise, ont porté préjudice, causé des dommages, généré de l'insécurité.

Pour cela, la nature pénale des décisions de justice, centrée sur l'emprisonnement comme référence unique d'un arsenal de peines, doit être remise en cause et l'échelle des mesures et sanctions pénales repensée en tant que vecteur fondamental d'insertion. La référence centrale à l'emprisonnement dans l'échelle des mesures et sanctions pénales doit être supprimée, la prison devant être considérée comme l'alternative ultime à l'ensemble des autres mesures et sanctions pénales. Les petits délits doivent être dépénalisés. Comme dans d'autres domaines il s'agit de ne plus en rester aux choix politiques pris sous le coup de l'émotion mais d'avancer des propositions fondées sur l'expérience et un projet social plus global.

Nous demandons l'application immédiate de l'ensemble des recommandations sur les règles pénitentiaires européennes (Rec. 2006-2 du 11 janvier 2006).

L'instauration prioritaire de quatre principes de fonctionnement des établissements pénitentiaires : 1) le « numerus clausus », définissant un plafond infranchissable du nombre de personnes détenues par établissement. Un « numerus clausus » devra également plafonner le nombre de personnes suivies en milieu ouvert ;

- 2) l'encellulement individuel de nuit en établissement ;
- 3) le contrôle extérieur des prisons par une autorité indépendante ;
- 4) la participation des détenus à l'organisation de la vie en détention.

Favoriser la formation et la réinsertion, ce qui suppose :

- 1) de refuser toute mesure ou sanction pénale perpétuelle ;
- 2) de rendre automatique la libération conditionnelle en cours d'exécution d'une peine (mi-peine ou 2/3 de peine selon le cas) ;
- 3) de rendre automatique un aménagement de peine pour tout reliquat de peine inférieur à 3

mois ; 4) accompagner les prisonniers, depuis l'entrée en prison jusqu'à la sortie, en vue de leur réinsertion.

Une proposition pourrait également consister en une refonte de l'échelle des peines:

- 1) en supprimant les peines de prison avec sursis, parfois comprises comme une non condamnation mais lourdes de conséquences en cas de récidive ;
- 2) en supprimant les peines de prison inférieures à un an (remplacées par des amendes en fonction des ressources ou par des peines de probation en milieu ouvert) ;
- 3) en supprimant les lois sur les peines plancher.

La condition de réussite de cette politique et de cette stratégie nécessite l'adoption d'une loi de programmation pénitentiaire assurant les moyens logistiques et humains de cette ambition, sans augmenter le nombre de places.